

L'anguille peut être pêchée depuis hier en rivières



L'anguille peut être pêchée depuis samedi 15 février.

Depuis ce samedi 15 février, la pêche à l'anguille est officiellement ouverte en Artois et en Picardie, en eaux de deuxième catégorie. Elle le sera à partir du 8 mars 2014 en première catégorie. La fermeture est prévue le 15 juillet 2014.

La pêche est autorisée à quatre cannes en seconde catégorie (une canne en première catégorie) et vous pouvez pêcher avec des lignes tendues au vers de terre, en attendant le premier mai.

Dès l'ouverture de la pêche aux carnassiers, les vifs et poissons morts vous réserveront alors quelques surprises.

Outre ces techniques de pêche plutôt classiques, la vermée, en est une autre sortant de l'ordinaire. Cette pêche traditionnelle consiste en effet à remplacer l'ha-

meçon par une pelote de vers en guise d'appât.

N'oubliez pas cependant la limite des horaires de pêche en vigueur, une demi-heure après le coucher du soleil.

La législation prescrit la possession d'un carnet de capture pour cette espèce, disponible auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Rien de bien compliqué, vous devez noter la date, le lieu de pêche, le nombre d'anguilles, leurs poids.

En cette saison habituellement froide, les cannes et moulinets sont normalement encore dans leurs fourreaux, alors profitez de ce temps plutôt doux pour faire l'ouverture de la pêche à l'anguille, un poisson cher aux cœur de nombreux pêcheurs.